

ABONNEMENTS:

Un an (Suisse) Fr. 3.50
Six mois » 2. —
Trois mois » 1.50
Etranger: Port en sus.

2.50 seulement
pour les Cercles, Hôtels,
Cafés, Restaurants et Coiffeurs.

NOUVELLISTE

VALAISAN

ANNONCES:

La ligne ou son espace
Valais 10 Ct.
Suisse 15 »
Etranger 20 »

Rédaction, Administration
Bureau du journal, St-Maurice
Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

Complicité

On vient d'enterrer, dans une paroisse de notre canton, que nous ne désignerons pas autrement, afin de ne pas attrister le cœur de parents profondément chagrins, un vieillard qui a refusé les secours de la Religion.

C'est donc dire que les obsèques furent purement civiles.

Sur le fait en lui-même, nous n'avons rien à reprendre. L'individu est mort comme il avait vécu, et nous ne relèverions même pas ce vilain spectacle, heureusement rare chez nous, si les journaux libres-penseurs, que nous avons là, sous les yeux, n'éprouvaient le besoin d'en triompher un peu trop bruyamment.

Nous comprenons parfaitement que tout citoyen se fasse enterrer à sa guise, et préfère même, si cela lui fait plaisir, le charnier au cimetière béni, mais nous n'admettons pas qu'on fasse de cela une manifestation à la Fulpius et une protestation contre l'usage et les coutumes des autres.

Les catholiques inhumant sans bruit leurs morts.

Messieurs les athées, aussi rares que les corbeaux blancs, pourraient bien en faire autant.

Et notre peine est grande, bien grande, d'apprendre qu'un certain nombre de personnes, qui se disent chrétiennes, ont commis l'insigne, l'inexcusable faiblesse de grossir ce cortège d'un enterrement civil.

Il est des endroits où un catholique ne doit jamais aller,

Nous pouvons accompagner à leur dernière demeure nos frères protestants, nos frères orthodoxes grecs, mais un libre-penseur, jamais!

Marcher derrière un cercueil que n'accompagne pas le ministre de Dieu est une capitulation sans excuse.

Nous blâmera qui voudra ou qui pourra, mais si les plus proches des nôtres fussent morts en reniant leur foi, en affichant la négation de Dieu, sans hésiter nous eussions refusé de les escorter au cimetière.

Libre aux libres-penseurs de se dire tolérants lorsqu'ils viennent, malgré eux, et souvent par des considérations impérieuses qu'ils n'avouent pas, à nos cérémonies religieuses.

Ceux qui ne croient à rien ne sauraient être gênés par les croyances des autres.

Car toute croyance sincère offre un caractère de noblesse et de grandeur qui force le respect.

Mais ceux qui croient ne sauraient, sans une complicité criminelle, s'associer publiquement, par leur présence, au mépris de leur foi.

Nous ne pouvons et nous ne devons, sous aucun prétexte, sanctionner de près ou de loin ce qui, à nos yeux, est le déshonneur de l'humanité, ce qui l'avilit en lui désignant comme but unique la terre, qui est le but des autres bêtes.

CH. SAINT-MAURICE.

ECHOS DE PARTOUT

Les robes à traîne et l'hygiène. — Un membre du Conseil communal de Vienne a pris pour sujet d'interpellation et à la fois de doléances le rapport qui existe entre la longue traîne des robes à la mode et la poussière. Il s'agirait de fixer, un peu partout où nos élégantes se promènent des écritaux portant: Défense de « traîner ». Dans l'intérêt de l'hygiène publique, ce serait parfait. Mais une traîne à relever sur le bras n'est plus une traîne! Autant l'interdire alors! Mais serait-ce justice? Car enfin, il n'y a pas que les robes qui fassent tourbillonner la poussière; qu'est-ce même en comparaison des nuages que soulèvent les automobiles? Et cependant le plus fanatique parmi les hygiénistes militants, n'ose réclamer la suppression des teuf-teuf. Ce qu'il faudrait, ce serait arriver à incorporer au macadam de nos rues un agent quelconque pour empêcher la poussière si ce n'est de se produire, du moins de s'élever au dessus du sol, et du même coup si possible, pour empêcher les « balayuses » et les « traînes » de nos dames, de se détériorer. Il faut dire, pour terminer, que l'interpellation en question a été renvoyée à une commission. La traîne n'est donc pas morte encore. Heureusement la mode en passe.

Les bretelles de Rossini. — Le Musée de l'Opéra de Paris vient de s'enrichir d'une curieuse relique: les bretelles de Rossini.

Ces bretelles en soie blanche, brodées de fleurettes, dans les guirlandes desquelles s'enlacent les initiales du maître: « J. C. », et cet autre chiffre: « J. N. », furent faites à l'intention de Rossini par une jeune fille qui, après avoir eutendu « Guillaume-Tell », s'était éprise de l'auteur, sans le connaître.

Elles ne pouvaient servir qu'à un jeune homme tel que la demoiselle s'imaginait sans doute Rossini, dont elle n'avait pris les mesures que dans son cœur. L'embonpoint du célèbre compositeur lui interdisait de les porter, et les bretelles sont encore dans le tout neuf de leur virginité, gardant intactes les initiales de Rossini et celles de sa candide admiratrice.

Les femmes-serpents. — Un journal américain raconte que le docteur M., en ce moment en tournée de conférences dans le Connecticut vient de prouver d'une manière irréfragable à un auditoire d'étudiants qui écoutaient sa bonne parole que le baiser de la femme est aussi vénéneux que la piqûre d'un serpent.

Le professeur a fait des études toutes spéciales sur le baiser féminin, et il est convaincu que ce baiser, lorsqu'il est donné trop fortement, c'est-à-dire avec une passion frénétiquement exagérée, occasionne l'élaboration d'un venin excessivement dangereux. Comme chez les serpents ce serait là la question toute physiologiste, et notamment le mouvement des lèvres produirait une pression sur des glandes dont les sécrétions seraient éminemment toxiques.

Le venin du serpent à sonnettes, celui du trigonocéphale, du serpent-minute, de la vipère noire, etc., ne seraient rien du tout à côté des poisons mis en action par les lèvres féminines.

Fort heureusement, le docteur M... a découvert un sérum d'une efficacité non moins surprenante que la découverte du poison elle-même.

Etant donnée la popularité du baiser, il est à souhaiter que le sérum soit mis à la portée de toutes les bourses.

Pensée. — On ne peut être un parfait honnête homme sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit.

Curiosité. — Un hypnotiseur de Londres, M. Faut Abbott, vient de faire, paraît-il une expérience fort curieuse au cours d'une séance à laquelle il avait invité des journalistes. Après la série des classiques transmissions de pensées à courte distance, il est sorti du local, s'est rendu dans un bureau téléphonique éloigné, et, par téléphone, a ordonné à son sujet de s'endormir. Celui-ci, un jeune homme du nom de Mackie, s'est mis à trembler de tous ses membres en entendant dans l'appareil la voix de M. Faut Abbott, puis est tombé dans les bras des journalistes présents. Il ne s'est éveillé qu'au retour de l'hypnotiseur.

Simple réflexion. — La protection tient souvent lieu du mérite; jamais le mérite ne peut se passer de protection.

Mot de la fin. — Madame. — Notre nouvelle bonne est une perle. Elle cuisine admirablement, elle est très économe, ne sort ni ne réplique jamais.

Monsieur. — Quel dommage que je ne l'aie pas rencontrée avant notre mariage.

Grains de bon sens

Devant la mort

On nous écrit:

Elle avait, la mort, accompli froidement son œuvre. La victime était étendue, glacée. Ce corps d'où la vie venait de se retirer, l'âme de s'envoler, était raide et ce visage où les soucis de la vie avaient posé leurs empreintes était blanc, ainsi que la cire, ainsi que le linceuil blanc qui le recouvrait. Ses yeux un peu entr'ouverts, trahissant encore les angoisses de l'agonie, étaient enfoncés dans la tête, comme si on les avait frappés avec un marteau, les joues étaient creusées et les lèvres collées aux dents bleuies. Cette chambre, transformée maintenant en chapelle mortuaire, recelait une atmosphère de mort. Le deuil y planait, deuil attristant mais que viennent soutenir et reconforter les puissantes consolations de la religion. L'assistante pleurait, mais en même temps priait. Elle priait, fervente, et ces prières tombées de ces lèvres attristées semblaient faire descendre de sa place le christ de plâtre surmontant le lit de la mort. Je croyais à chaque moment voir les lèvres de cette statue s'entr'ouvrir et dire: « Chrétiens, pourquoi pleurez-vous, le mort n'est pas mort, il vit et de cette vie supérieure à la vôtre, il vient de naître à l'éternité, priez mais ne pleurez point, la prière le rangera à mes côtés et de là, vous contemplant, il attirera sur vous les bénédictions du ciel! »

Les premiers moments suivant une mort sont terrifiants. L'homme y voit sa fragilité, il se convainc de son impuissance et l'esprit de révolte du V. Adam qui git au fond de nous-même se réveille et proclame contre la mort, mais bientôt la religion verse son baume consolant et la tristesse devient douce.

Le cœur chrétien profite de ces moments solennels. C'est alors qu'il rentre en lui-même, se posant cette frémisante question: « Quand viendra mon tour? » Ton tour sera quand Dieu le veut, et tu n'as qu'à toujours te tenir prêt.

La mort, cette chose redoutable et vue toujours en noir, est devenue douce par la religion. Un journaliste français demandait l'autre jour à de ses collègues ce qu'ils pensaient de la mort et comment ils l'envisageaient, s'attira cette réponse mystérieuse et délicate de l'académicien Henri LaveJan:

« Quand je pense à la mort — ce qui m'arrive quotidiennement et plusieurs fois par jour — c'est en toute intimité et ce sont là des choses que je garde pour moi.

» Bien fraternellement, je vous la souhaite « bonne et heureuse. »

A. M.

LES ÉVÉNEMENTS

Enfin un peu de calme!

Les dépêches qui parviennent de la province à St-Petersbourg annoncent que le calme se rétablit dans l'empire de Russie. Diverses tentatives de pillage ont été réprimées au moyen de mesures énergiques. Dans quelques villes du sud, des comités spéciaux s'organisent dans le but de propager les sentiments pacifiques.

Dans quantité de villes, la vie a repris son cours normal. A Reval, les ouvriers

ont décidé de reprendre le travail; à Moscou, le conseil municipal a décliné l'offre concernant la constitution d'une milice municipale.

A Varsovie, les choses sont moins avancées. Tous les meetings sont interdits, même dans les locaux fermés. Les offrandes envoyées au comité de secours gréviste affluent.

Un télégramme au *Rousskoïe Slovo* dit que les horreurs de Bakou pâlisent devant celles qu'Odessa a vues. Il n'y a presque pas un logement où il n'y ait eu des tués. On a découvert 35 cadavres dans le grenier d'une maison. On a transporté dans les hôpitaux 344 tués et 1035 blessés. Dans le local des cours féminins supérieurs, il y a eu 110 blessés et de nombreux tués. D'interminables défilés d'enterrements se dirigent vers les cimetières.

Cronstadt en flammes.

D'après des nouvelles de Cronstadt, non encore confirmées, un combat acharné s'est livré la nuit dernière dans cette ville. L'infanterie a fait feu; on s'est même servi de mitrailleuses. La ville est en flammes: les habitants s'enfuient.

La vie du Pape

M. de Noussanne publie dans l'*Echo de Paris* un fort bel article sur la vie de notre Saint-Père le Pape. Nos lecteurs ne liront pas sans émotion et sans piété filiale cette belle page de biographie:

Le deux cent cinquante-huitième successeur de saint Pierre a soixante-dix ans. Il est dans la seconde année de son pontificat. Il a apporté au Vatican les habitudes de régularité, de travail et de simplicité de vie qui sont les règles de son existence. Pie X est matinal. A cinq heures, il est debout, même souvent plus tôt, l'été. Très alerte encore, il se lève seul, et, dès qu'il est vêtu, commence son bréviaire en se promenant dans les galeries voisines de son appartement ou dans les jardins du palais. A six heures, il dit sa messe, servie par un de ses deux secrétaires intimes et chapelains secrets. Cette messe matinale fait le désespoir des grandes dames romaines. Elles ont renoncé à solliciter la faveur d'y assister. Elles seraient obligées de se lever à quatre heures pour arriver à temps.

Quand le pape a fini d'officier, il s'agenouille ordinairement sur son prie-Dieu et assiste à la messe que célèbre à son tour le chapelain secret. Puis il déjeune dans la salle à manger de son appartement privé, au troisième étage du Vatican. Si ses deux sœurs et une de leurs nièces, qu'il a fait venir à Rome et qu'il a logées, depuis peu, sur la place Saint-Pierre, en face du palais pontifical, qu'elles ont ainsi sans cesse sous les yeux, ont assisté à sa messe, chose habituelle, il déjeune avec elles. C'est alors que ces excellentes femmes ont la joie de voir près, durant quelques moments, leur « Beppo », leur pape, leur adoration. Mais son temps est compté. Il les embrasse et les renvoie pour continuer la lecture de son bréviaire et méditer en se promenant jusqu'à huit heures précises, heure à laquelle il gagne son cabinet de travail, au second étage. Son courrier personnel, apporté par la poste royale jusqu'à la porte du Vatican où le

vaguemestre pontifical l'a reçu, est déposé sur sa table. Il tient à le voir lui-même, et le lot est d'importance. Son secrétaire de prédilection, Mgr Bressan, ouvre les enveloppes et passe les plis au Saint-Père. D'un coup d'œil, il examine, indique une destination, réserve pour plus ample examen ou, simplement, met au panier. Il va très vite. Il a généralement fini quand, à neuf heures, le prélat de service annonce S. E. le cardinal secrétaire d'Etat Merry de Val, qui apporte les dépêches, les rapports des nonces, les notes des ambassadeurs, les dossiers relatifs aux affaires spirituelles et temporelles de 225 millions de catholiques. A dix heures et demie, Pie X rend sa liberté au grand seigneur anglo-espagnol, d'une immense culture, qui, à moins de quarante ans, partage avec le souverain pontife le lourd fardeau du pouvoir. Il faut que le pape reçoive un des cardinaux pourvus des grandes directions religieuses : le préfet de la congrégation des Rites, le préfet de la Propagande, etc. Chacun a son jour. Après quoi sonne l'heure des audiences demandées par l'entremise du maître de chambre de Sa Sainteté, Mgr Bisleti, le prélat fin et amène qui voit passer dans son antichambre tout ce que le monde chrétien compte de plus grand.

Après son repas, le pape ne fait point de sieste. Il se promène avec son secrétaire dans la galerie de Raphaël, cause d'affaires diverses, puis traverse d'autres galeries, où il trouve des fidèles réunis en nombre pour recevoir sa bénédiction. Il a ordinairement un mot bienveillant pour chacun, et montre une patience, une bonté inlassables. Si cette audience publique lui en laisse le temps, il prend encore quelque exercice dans les admirables jardins du Vatican ; puis, à cinq heures et demie, il revient dans son cabinet et donne de nouvelles audiences privées : mais, cette fois, à des personnes convoquées, à des amis de Venise ou de Rome, toujours cependant en vue des affaires de la papauté. Dès qu'il est seul, il lit, annote, rédige — il se plaît à écrire — et ne quitte pas sa table de travail avant neuf heures et demie.

Chaque soir, en terminant sa tâche, il marque, sur un cahier personnel, les observations de sa journée. Ensuite il appelle son secrétaire et donne des ordres pour lendemain. A dix heures, tout le monde est licencié. Le pape se couche, après avoir fait ses dernières dévotions et pris une collation très légère.

Pie X ne lit pas au lit, comme son prédécesseur, qui désolait par là le savant docteur Lapponi. Léon XIII avait l'habitude de parcourir les journaux, avant de s'endormir, et, généralement, cette lecture l'exaspérait et troublait son sommeil.

Léon XIII couchait seul dans son appartement. Pie X, au contraire, veut un de ses chapelains à proximité de sa chambre. Il a dit à ce propos : « Je dois l'exemple. Si j'étais subitement malade, je ne voudrais pas mourir sans les secours de la religion... »

Telle est, rapidement esquissée, la vie ordinaire du pape. Elle est faite, on le voit, de prière, de méditation, de travail et de pratique des hommes, sans distinction de race ni de pays. Elle allie la simplicité à la grandeur, la bonté à la puissance, et c'est ainsi que le Souverain Pontife constitue un pouvoir politique et moral sans second sur la terre.

Nouvelles Etrangères

La fin du « bloc » français. — Le gouvernement français a été interpellé sur le droit que peuvent avoir les employés de l'Etat de se syndiquer et de faire grève. C'est M. Lasies qui a attaché le grelot. Le cabinet Rouvier ne veut à aucun moment entendre parler de ce syndicat et son énergique attitude a été battue par tous les combistes, de telle sorte que, sauvé par la Droite, sa majorité est, dorénavant à droite.

C'est un gros événement. Voici M. Rouvier dans le port de l'ordre social der-

rière les jetées de la modération, au-delà desquelles règne la tempête révolutionnaire. Espérons que le flot ne rompra point ses digues.

Que l'on nous pardonne cette image maritime. Voilà tant de lustres que l'Etat va en « char » ; nous pouvons bien, pour une fois, nous le figurer sur un bateau.

Donc M. Rouvier n'existera plus, à partir d'aujourd'hui, qu'en vertu d'une majorité de 77 voix. Dans son camp il y a tous les députés de la droite sauf huit d'entre eux et six abstentionnistes, tous les nationalistes moins quatre et trois abstentionnistes, tous les progressistes moins un, l'Union démocratique en corps, à quatre exceptions près, et une partie des radicaux purs. Ces précisions ne sont pas sans intérêt, car du scrutin d'hier doit ressortir la vérité sur la situation du ministère, qui restait très incertaine depuis le commencement de la session.

L'ancien bloc, qui pendant si longtemps a formé une majorité embrassant toute la gauche à partir de l'Union républicaine, est donc brisé. La cassure s'est produite au milieu du groupe radical, le moins compact et le moins discipliné des groupes parlementaires. Un centre s'est reformé au moyen de la République conservatrice et libérale. Il comprend toutes les troupes de M. Ribot, celles de M. Sarrien et les indépendants autour de M. Millerand, avec les vœux secrets de M. Doumer, que ses fonctions de président de la Chambre neutralisent, mais qui acquiert plus d'importance à chaque jour qui nous rapproche de l'élection à la présidence de la République.

Tache d'huile. — Le mouvement qui se produit actuellement en Autriche, en faveur du suffrage universel a sa répercussion en Allemagne.

L'Association socialiste de Breslau a voté le projet d'une manifestation en faveur du suffrage universel.

La « Voix populaire » de Magdebourg écrit à ce sujet :

« Le programme du tsar est le suffrage universel. Quel est le programme du roi de Prusse ? La Prusse va-t-elle rester dans l'Europe démocratisée comme une enclave asiatique et continuer à posséder un régime à demi féodal et aux trois quarts absolu ? »

Où allons-nous ? — On écrit de Jassy :

La police a découvert un cercle anarchiste composé de jeunes filles de seize ans et présidé par la fille d'un tailleur, Annetta Vanescu.

Le cercle tenait ses réunions dans une cave abandonnée et que les « compagnonnes » avaient tapissé de pancartes révolutionnaires.

Lorsque la police entra dans le local, elle trouva une trentaine de jeunes filles en train de chanter l'Internationale. Annetta Vanescu se précipita sur leur chef et lui planta un poignard dans la poitrine. Le policier tomba mort à ses pieds.

Les autres jeunes filles se précipitèrent à leur tour sur les agents et un combat homérique s'engagea. Finalement force resta à la loi. La police a saisi dans le local une quantité de publications anarchistes rédigées en langues roumaine et française.

Mariage en perspective. — Les journaux mentionnent sans commentaires le projet de mariage entre Alphonse XIII et la princesse Antoinette de Mecklembourg.

Grand incendie à Buenos-Ayres. — Un grand incendie a détruit, mercredi, sur la plage à Mar del Plata, près de Buenos-Ayres, un grand nombre de chalets. Les dégâts sont évalués à 300.000 piastres.

Dompteuse blessée par un ours. — Un nouvel et grave accident s'est produit à la ménagerie Bostock, à Paris.

Mme Frédé, fille de M. Laurent qui, lui-même, exploite une ménagerie foraine connue sous le nom de la « Bordelaise », était venue, vers dix heures, à la ménagerie Bostock avec l'intention de faire travailler un ours encore indompté et qui, jusqu'ici, s'était montré rebelle à tout exercice.

Elle attendit qu'on eût donné à manger à la bête, puis, armée simplement d'une fouet, elle entra dans la cage du fauve. Les yeux mi-clos, le corps allongé sur le plancher, il paraissait dormir. A peine s'il releva légèrement la tête au bruit que fit la grille de fer retombant elle-même.

Mme Frédé fit tout d'abord claquer son fouet, puis comme l'ours persistait à ne pas vouloir se lever, elle voulut l'y contraindre, et, en faisant un pas dans sa direction, elle lui cingla les reins.

Tel un ressort longtemps comprimé, l'animal bondit et, d'un coup de sa puissante mâchoire, traversa la cuisse droite de la dompteuse. L'attaque avait été si soudaine qu'elle tomba sans même avoir eu le temps de se mettre sur la défensive.

A ses cris, ses valets, qui se trouvaient à proximité de la cage, accoururent et, à l'aide de barres de fer rougies au feu, contraignirent l'ours à lâcher prise.

Mme Frédé fut transportée sans connaissance dans une pharmacie, où on lui fit un pansement provisoire, après quoi une voiture des ambulances urbaines la conduisit à l'hôpital Lariboisière.

L'état de la malheureuse femme est très grave. Peut-être l'amputation sera-elle nécessaire.

Un éléphant dans un café. — Une troupe d'artistes parisiens parcourt en ce moment la France et donne en représentation le « Tour du monde en 80 jours ». Un éléphant participe à ces représentations et, à Périgueux, il s'est livré à une série de frasques qui auraient pu se terminer d'une façon tragique.

Comme on voulait le faire monter en scène, vers les quatre heures, pour la répétition, le pachyderme refusa d'obéir. Il échappa à ses gardiens, monta un escalier, passa devant la loge de la concierge et, malgré les efforts du directeur, franchit la grille de sortie et arriva sur la place publique, poussant d'épouvantables barrissements.

Après quelques secondes d'immobilité, l'éléphant se tourna vers le café de la Comédie et, marchant droit vers l'établissement, il enfonça les glaces de la devanture et pénétra à l'intérieur.

Les nombreux clients qui se trouvaient dans la grande salle furent terrifiés en voyant entrer ce consommateur inattendu. Il y eut une indescriptible panique au cours de laquelle plusieurs personnes furent fortement contusionnées et l'une d'elle grièvement blessée.

Pendant ce temps, le pachyderme, allant toujours droit devant lui, renversait les chaises et les tables et arrivait à la salle de billard, où il pénétrait encore en barrissant. En un clin d'œil, il se trouva seul, les joueurs ayant fui précipitamment.

A ce moment, le cornac arriva. Il réussit à calmer le pachyderme qui accepta de bonne grâce les morceaux de sucre qu'on lui offrait et se laissa conduire sans résistance au théâtre.

On prit, cette fois, les précautions nécessaires et, redevenu obéissant, l'éléphant monta sans difficulté sur la scène pour la représentation du soir.

Les élections au Conseil national

Les derniers ballottages

Quatre arrondissements ont encore à procéder, demain, 12 novembre, à des élections complémentaires au Conseil national : Genève, Tessin Nord et Sud et Lucerne-Ville. Dans ce dernier, tout fait prévoir une lutte acharnée. La ville de Lucerne était, jusqu'ici, la forteresse de la minorité radicale du canton de Lucerne. Elle détenait les trois mandats de l'arrondissement et se croyait certaine de les conserver. Mais la journée du 29 octobre a vu l'effondrement des radicaux lucernois ; leurs trois candidats sont venus en ballottage. Ils obtenaient de 4102 à 4479 voix — avec une majorité absolue de 4996 — tandis que les suffrages réunis des conservateurs-catholiques et des socialistes, qui présentaient chacun

un candidat, atteignaient le chiffre de 5779. Le parti radical se trouvait donc être la plus forte des minorités, mais il était incapable, à lui seul, de l'emporter sur les deux autres. Dans ces conditions, une alliance paraissait naturelle pour le deuxième tour. Le comité radical proposait de porter une liste de deux noms dans l'idée que le troisième serait laissé au candidat socialiste, M. Albisser. Les conservateurs, qui possèdent tous les autres sièges du canton, plus les deux députés au Conseil des Etats, n'eussent fait aucune opposition à cet arrangement.

Mais l'assemblée des délégués du parti radical, en proie à un véritable aveuglement, repoussait, par 68 voix contre 44, le compromis que lui recommandait, à l'unanimité, le comité du parti. Elle décidait de présenter une liste exclusivement radicale de trois noms, et de ne faire aucune concession.

La réponse ne s'est pas fait attendre. L'assemblée des délégués du parti conservateur, réunie dimanche, décidait, à une majorité écrasante, d'accepter le compromis que lui offraient les socialistes et de porter une liste de deux noms, ceux de M. le Dr Fischer, conservateur et Albisser, socialiste. D'autre part, l'assemblée des socialistes, réunie à Kriens, ratifiait à l'unanimité le compromis.

Telle est la situation. Les esprits, encore sous l'impression de la campagne menée par les radicaux contre la loi d'impôt, sont surexcités et il faut s'attendre à une lutte acharnée.

Nouvelles Suisses

Responsabilité des chemins de fer.

Entre Hottwil et Sempach-Neuenkirch, le 12 Novembre 1904, un bœuf est saisi par une locomotive, et broyé. Le propriétaire de l'animal réclame des dommages-intérêts que l'administration des chemins de fer lui refuse. Le tribunal la condamne cependant au dédommagement intégral et aux frais, en se basant sur les considérations suivantes : La loi fédérale du 23 décembre 1872 sur l'établissement et l'exploitation des chemins de fer ordonne la clôture d'une voie partout où la sécurité publique l'exige. Là où il n'y a pas de dangers prévisibles, il n'y a pas de dispositions protectrices à prendre mais partout où la voie reste ouverte, (accessible) il y a danger. Il y avait donc obligation pour la dite Administration à entretenir à l'endroit en question une clôture qui répondit à son but. Avant le moment où l'on envoie les bêtes au pâturage, le propriétaire de l'animal tué avait averti le préposé au service de la voie que la clôture, (haie) présentait des solutions de continuité. Elle n'a pas été réparée. Dans l'espèce, le dommage a pour cause l'état de dégradation de la clôture. L'Administration s'est rendue coupable d'une négligence, elle est condamnée en vertu de l'art. 50 et suiv. du Code des Obligations, à des dommages-intérêts. Celui qui, pour cause d'établissement d'une voie ferrée est approprié officiellement, doit pouvoir être dédommagé, par la suite, pour tous les dommages dont il peut avoir à souffrir. Il n'a pas de dédommagements à réclamer pour le danger en soi, qui résulte de l'exploitation d'une ligne mais il en est remis à l'obligation imposée à l'administration de clôturer la voie en vue de la sécurité publique, de même qu'il peut mettre l'administration en demeure, lorsqu'elle se soustrait à cette obligation.

Assurances, dividendes, procès. — Les sociétés d'assurances font tomber de leur Empyrée une vraie pluie de dividendes ; on peut s'en assurer par la statistique suivante :

La société d'assurances contre les accidents de Winterthur a payé

1897	20 %	1899	23 %	1901-1904	22 %
1898	21 %	1900	24 %		

La société d'assur. contre les accidents l'Helvetia a payé :

1897-98	25 %	1900	22 %	1902	27 %
1899	20 %	1901	24 %	1903-1904	30 %

La société d'ass. contre les accidents de la Zurich a payé :

1897 27 % 1899-1901 30 % 1903 29 %

1898 27 % 1902 28 % 1904 30 %

D'autres sociétés d'assurances contre les accidents et l'incendie ne sont pas moins bien partagées. Très rares sont celles qui ne donnent pas 15 % de dividendes annuels. Une intéressante statistique serait celle qui établirait et publierait la liste des procès concernant les dommages intérêts et indemnités à payer par les capitalistes aux ouvriers victimes d'accidents graves. On y verrait combien longtemps les ouvriers et leurs familles sont souvent obligés d'attendre, en épuisant toutes les instances, avant de pouvoir toucher les maigres indemnités qui leur sont dues. L'Etat doit veiller à ce que de pareils abus cessent. Son devoir serait de faire effectuer d'office les paiements d'indemnités en faveur des ouvriers ou de leurs proches.

Manoeuvres électorales. — Les élections fédérales ont des épilogues de différentes nuances. Il en est qui comporteront des poursuites pénales. Une feuille volante prenant parti pour les candidats socialistes et signée : « des employés des Postes et des chemins de fer » avait été distribuée à Winterthur (Zürich). Or, le vendredi précédent le jour des élections, les expéditeurs de cette feuille furent téléphoniquement requis d'avoir à insérer un avis contenant que la société des employés postaux de Winterthur déclarait n'avoir rien de commun avec cette feuille volante. Les éditeurs prétendirent se couvrir des frais de l'insertion par remboursement postal adressé à la dite société. Refus de la part de celle-ci, comme n'ayant pas donné d'ordre d'insertion. Il y a donc eu usurpation du nom de la société par un tiers. Le juge d'instruction de Winterthur se livre à une enquête.

Les deux républiques. — On mande de Rome que le comité de l'exposition internationale de Milan a l'intention d'inviter le président de la République française et le président de la Confédération helvétique, au mois de mai prochain, lors de l'inauguration de cette exposition.

C'est donc en Italie que le successeur de M. Loubet ferait son premier voyage présidentiel.

Curieux héritage. — Le 1^{er} mai 1822, un Biennois de vieille roche, Jean-Jacques Moll, fixé à Genève, offrit au Petit Conseil de sa ville natale 3000 fr. comptant et 3000 fr. à sa mort, à la condition que les 6000 fr. soient capitalisés pendant 154 ans et servent alors à la construction de deux asiles pour gens nécessiteux des deux sexes. Ce legs, accepté avec reconnaissance, fut, depuis, administré par le conseil de bourgeoisie ; il atteint aujourd'hui la somme de 165,000 francs. Les conditions stipulées par le testateur ne seront remplies qu'en 1976, mais les 6000 petits francs s'élèveront alors à la somme fort respectable de 2,332,851 francs et des centimes (3 1/2 %). Heureux Biennois !

Un enterrement à la montagne. — On conduisait dimanche à sa dernière demeure une femme d'Urnerboden. Le transport du corps de Urnerboden à Spiringen par le Klausen, dans la neige, fut des plus ardues. Au haut du col, il y avait deux mètres de neige. Douze hommes tiraient le traîneau sur lequel on avait placé le cercueil ; au moyen de cordes on put arriver ainsi jusqu'à Balm ; six hommes allaient en avant, frayant un chemin. Arrivés à Unterschächen on put enfin transporter le cercueil sur une voiture.

A cause du danger d'avalanche, sur la route d'Urigen, les braves habitants d'Urnerboden durent prendre le chemin dangereux de la paroisse de Balm, un vrai casse-cou. C'était un spectacle horrible de voir ces hommes traînant ce cercueil, au péril de leur vie. C'est déjà le troisième cas analogue depuis que la neige couvre les hauteurs. Et cela parce que l'endroit ne possède pas son cimetière. Ne trouverait-on pas là-haut un peu de terre pour y déposer ceux qui ne sont plus ?

Le crime de Berne. — Les dépêches du *Nouvelliste* de jeudi annonçaient la découverte d'un crime au Kirchenfeld, Berne.

L'Agence télégraphique apprend de source autorisée que la femme de la victime du crime du Dahlbölzli a été arrêtée, ainsi que la sœur du meurtrier présumé, nommé Kunz.

Kunz a fait des aveux complets, et des preuves accablantes s'accablent contre lui.

Ce qui a amené l'arrestation de la femme de la victime, c'est qu'une assurance contractée sur la tête de Riesen était extrêmement élevée par rapport à ses moyens.

Kunz avait déjà été arrêté autrefois, soupçonné d'avoir mis le feu dans deux circonstances différentes. Il avait dû être relâché, faute de preuves suffisantes. Dans un de ces incendies, deux personnes avaient perdu la vie.

Les feuilles mortes. — L'autre matin, le train se dirigeant sur St-Maurice n'a pu s'arrêter devant la station de Territet, par suite de l'énorme quantité de feuilles de platanes qui jonchaient la voie. Le convoi a glissé sur un parcours d'une cinquantaine de mètres, tous freins serrés.

— D'autre part, on écrit de Neuchâtel : Les feuilles tombées sur la voie, dans les gorges de l'Areuse, ont causé des retards considérables aux trains montants de la ligne de Pontarlier. Les puissantes locomotives patinaient sur cette épaisseur qui a été rarement aussi forte que cet automne.

Lundi soir, le dernier train du régional, arrivant ici à minuit, a attendu inutilement l'express de Paris pendant cinquante minutes ; il a fini par revenir sans voyageurs. Même histoire le mardi matin à 9 h. 40 ; le train de midi a fini par arriver à 2 h.

La Région

Les contrebandiers ingénieux. — Un groupe d'enfants jouaient à Annemasse, le long de l'avenue du Progrès. A un moment donné, plusieurs d'entre eux sautèrent sur des plots en ciment. L'un de ces plots se cassa, et quelle ne fut pas la surprise des garçonnets en constatant que l'intérieur du plot était en tabac. Ils en cassèrent d'autres et tous renfermaient plusieurs kilos de tabac à priser suisse. On compta ainsi 80 plots, dont 76 contenaient chacun environ trois kilos de tabac d'une valeur de 8 francs le kilo, c'est-à-dire 228 kilos représentant une valeur de 1824 fr.

C'est en vain que les recherches continuèrent pour découvrir l'audacieux contrebandier.

— D'autre part, on mande d'Annecy que l'autre jour, arrivait en gare de cette ville, venant d'Annemasse, un wagon de 490 moellons en mêchefer à destination d'Aix-les-Bains et de Saint-Rambert-en-Bugey.

Flairant une supercherie, les agents des douanes mirent le wagon en consigne et brisèrent quelques moellons. Au dixième, une matière faunâtre se répandit sur le sol : c'était du phosphore. Les douaniers poursuivirent leurs recherches.

Parmi les 400 blocs rectangulaires, on en a trouvé 50 qui renfermaient dans leur ensemble 80 kilos de phosphore et 20 kilos de tabacs, soit 100 kilos de produits achetés en Suisse. Le phosphore comme le tabac formaient partie intégrante des moellons, c'est-à-dire une masse compacte, faisant corps avec le mêchefer, le tout avait été moulé ensemble.

Le stratagème était merveilleux, le plan habilement conçu, mais les fraudeurs avaient compté sans la perspicacité de la douane.

Nouvelles Locales

Bibliothèque. — (Corr.) — Le Conseil communal de Mase vient d'allouer 50 fr.

pour une bibliothèque paroissiale.

Ce don de générosité, tout à l'honneur, des membres de ce conseil, mérite de trouver le plus lointain écho pour le plus grand avantage de notre population de plus en plus avide d'acquiescer une saine instruction.

Explosion d'une mine au tunnel de Barberine. — L'avancement des travaux de la ligne de Chamonix à Valorcine et à la frontière suisse se poursuit activement. Dans la vallée de Valorcine, l'attaque du tunnel se fait en pleine Moraine, sur la rive gauche du torrent du Tour. L'autre jour, deux ouvriers étaient occupés aux travaux de déblaiement d'une mine pratiquée et explosée la veille à l'entrée du tunnel de Barberine, à cent mètres de la frontière suisse. Un des ouvriers fit entrer son burin dans le fond de la mine et toucha probablement, un culot de cartouche. Aussitôt, une forte détonation se produisit. Les deux mineurs, Italiens, reçurent la décharge en pleine figure et furent violemment projetés sur les rochers. L'un a l'œil droit déchiré dans l'orbite et une horrible plaie au-dessous de la mâchoire inférieure. L'autre a aussi l'œil droit grièvement atteint et des plaies béantes aux deux avant-bras.

Un essai. — Employer le Biphosphate de chaux des R. P. Maristes, c'est la guérison et la santé. (Voir l'annonce à la 4^e page).

Brigue. — La gare de Brigue et ses agencements sont presque terminés. Le bâtiment des voyageurs, ses larges vestibules, ses salles d'attente, ses quais spacieux, sa superbe marquise sont d'irréprochable beauté ; l'aspect de cette gare, à l'arrivée, est vraiment grandiose.

Mex. — (Corr.) — C'est un peu tard pour encore parler des élections, mais ce n'est jamais trop tard quand on parle de l'abondance du cœur. Nous voulons dire toute la joie que nous avons éprouvée ici, à Mex, en voyant le nom de M. Pellissier sortir si brillamment de l'urne le 29 octobre. M. le colonel Pellissier nous touche de près ; il est bourgeois de Mex ; c'est là un honneur dont nous sentons le prix.

Souscription

En faveur des incendiés de Vérossaz

L'incendie de Vérossaz est connue. Des familles sont sans abri ou ont perdu une partie de leurs pauvres petits biens. Nous sollicitons la charité de nos lecteurs en faveur de ces pauvres sinistrés. Soyons frères, dans le malheur surtout, le bon Dieu récompense le moindre verre d'eau donné en son nom.

Première liste 37,— fr.

M. et Mme Alfred Farquet-

Coutaz 5,—

Mme Délez, Café de Fortifi-

cation, Lavey 2,—

Anonyme 1,—

Anonyme 1,—

Les souscriptions en argent et en nature sont reçues par M. le chanoine Chervaz, curé à Vérossaz, par M. Sailen président à Vérossaz et par la rédaction du *Nouvelliste* à St-Maurice.

Sion. — *Nécrologie.* — Jeudi matin est décédé à Sion après une courte maladie (pneumonie) M. Théod. de Sépibus, commandant de la gendarmerie cantonale à la tête de laquelle il se trouvait depuis 32 ans. Le regretté défunt, qui avait 80 ans, était un des derniers survivants des officiers au service de Naples qu'il quitta avec le grade de major. Avec lui disparaît un vieux et fidèle serviteur de l'Etat. Son ensevelissement aura lieu samedi.

R. I. P.

Corps de la gendarmerie. — On parle beaucoup de M. le major Franz de Werra, un instructeur de 1^{re} classe, comme futur commandant de la gendarmerie. Ce choix serait heureux assure-t-on. M. de Werra connaît parfaitement l'organisation de ce corps pour l'avoir dirigé et instruit en maintes circonstances,

et auquel il a laissé d'excellents souvenirs grâce au bon esprit et à la belle tenue qu'il a réussi à lui donner. Il s'y est fait remarquer aussi par son impartialité qui lui a conquis l'estime et la sympathie de ses subordonnés d'occasion.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Terrible émeute à Cronstadt

Paris, 10 novembre. — On mande de St-Petersbourg, au *Journal* :

« Les émeutiers de Cronstadt ont informé les civils qu'aucun mal ne leur serait fait, mais que les officiers seraient frappés avec la dernière cruauté. »

Une ville détruite par le feu

Paris, 10 novembre. — De St-Petersbourg au *Matin* :

« Jeudi, à 5 heures du soir, la moitié de Cronstadt avait été détruite par le feu. »

Le tsar a donné personnellement l'ordre de réprimer l'émeute.

On a envoyé des troupes et canons. On redoute que l'incendie ne gagne l'arsenal.

Le bruit court que tout un régiment de dragons de St-Petersbourg se serait rendu aux insurgés sans combat. Le régiment de lanciers de l'impératrice aurait été anéanti.

25,000 hommes armés sont révoltés.

L'épouvante règne à St-Peterbourg.

Incendie, pillage et massacre

St-Petersbourg, 10 novembre. — Les habitants de Cronstadt continuent à fuir. Ils racontent que les désordres ont commencé mercredi soir par la révolte des équipages de la garde, auxquels se sont jointes l'infanterie, la milice et la populace.

Les soldats et les matelots ont pillé en masse les magasins et ont mis le feu à plusieurs endroits de la ville. Quantité de maisons sont brûlées. Il y a de nombreux tués et blessés ; plusieurs officiers ont été massacrés. L'arsenal a été sacqué et pillé ; les armes sont emportées.

Des renforts ont été envoyés de Peterhof.

La fusillade a duré pendant toute la nuit et même jeudi matin.

Dans les milieux officiels on dément que les forts de Cronstadt soient au pouvoir des révoltés.

A Saint-Petersbourg, l'agitation commence parmi le 14^e équipage de la garde.

Le drapeau fédéral à Varsovie

Berne, 10 novembre. — Différents journaux ont publié récemment une dépêche de Varsovie annonçant qu'au cours des démonstrations nationales polonaises, le consul suisse avait arboré à son balcon un drapeau fédéral, ce qui avait provoqué chez la foule des manifestations enthousiastes.

Renseignements pris, cet incident se réduit à ceci : La démonstration avait lieu le 3 novembre, jour anniversaire de l'avènement du tsar, et c'est à cette occasion que M. Zamboni avait arboré son drapeau comme les autres consuls. La foule prit celui-ci pour un drapeau rouge et crut qu'il s'agissait d'une manifestation socialiste.

M. Zamboni ajoute que pendant les désordres il n'y a eu aucun Suisse parmi les victimes.

Thés de Ceylan — Thés de Chine

Maison E. STEINMANN

Thés en gros

Genève

Demandez ce thé à votre épicier.

NÉURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA,
Maux de Tête
KEFOL
Seul REMÈDE SOUVERAIN
Belle (10 poudres) 1.50. Ch. Bonaccio, ph^{ie} Genève
Toutes Pharmacies. Exiger le «KEFOL».

**Plus de
18 1/2 MILLIONS de MARKS**

en argent comptant seront sûrement distribués par voie de tirage au sort dans le courant d'une année.

Les lots principaux sont de Marks
2 à 510,000 | **1 à 180,000**
3 à 480,000 | **2 à 85,000**
3 à 240,000 | **3 à 48,000**

ainsi que 27316 autres lots se montant au total de **Quatorze Millions 952.000 Marks**

Il ne sera tiré que des valeurs à séries et à primes autorisées par la loi dans tous les cantons de la Suisse, par arrêté du Conseil fédéral en date du 22 Juin 1892

Par année: 12 billets, 12 gagnants

ou quote-parts remboursement, par conséquent pas de billets blancs!

Dans le cas le plus défavorable les plus petits lots atteignent toujours la somme encore respectable de

3100 MARCS

que doit absolument gagner chaque groupe composé de cent membres participant au tirage de séries et primes.

Tous les lots sont garantis par l'Etat

Participation mensuelle, seulement fr. 12,50, 1/2 fr. 6,25, 1/4 fr. 3,15 en prenant part immédiatement au prochain

GRAND TIRAGE

du 1 novembre 1905 Liste de suite après apparition

Prospectus gratuits Paiement exclusivement en argent comptant

Que ceux qui désirent tenter la fortune

n'hésitent pas à m'adresser leur ordre de suite, car la demande a considérablement augmenté ces derniers temps, et tout fait prévoir que la provision sera rapidement épuisée.

Wilhelm Lübbers Lübeck 12

MAISON DE BANQUE — TÉLÉPHONE 775

Le plus ancien et le plus grand établissement de la place pour valeurs à séries.

Reproductions, même partielle, interdite

Tentez le tirage le 1 Novembre

Paiement en argent comptant seulement

Découper ici.

Monsieur Wilhelm Lübbers, Lübeck 12

Je déclare par la présente adhérer à la Société pour valeurs à séries et à primes que vous dirigez, et souscrire à

1 participation de Fr. 12,50 ; 1/2 part de Fr. 6,25 ; 1/4 de part de Fr. 3,15 par mois *)

La première cotisation se trouve ci-incluse — suite par mandat-poste — peut être prise en remboursement *)

Signature lisible :

Profession :

Localité :

Bureau de poste

*) Prière de biffer ce que l'on ne désire pas.

LOTÉRIE D'ÉTAT

offrant plus de chances que toute autre loterie
 55,000 lots en argent. Gros lots éventuel

1,000,000

Un million de couronnes

Les tirages comportent:

1 prime de	600000	Chaque deuxième
1 lot de	400000	billet gagne!
1 lot de	200000	
2 lots à 100000 soit:	200000	
1 "	90000	
2 "	80000	
1 "	70000	
2 "	60000	
1 "	40000	
5 "	30000	
3 "	25000	
8 "	20000	
8 "	15000	
36 "	10000	
67 "	5000	
3 "	3000	
437 "	2000	
803 "	1000	
1528 "	500	
140 "	300	
34450 "	200	
4350 "	170	
4850 "	130	
100 "	100	
4350 "	80	
3350 "	40	
65000 lots soit:	14459000	

Maison de Banque

A. GAEDICKE

11, Rue Kossuth Lajos BUDAPEST

AU JUPITER

Rue Bonivard, 12

GENÈVE XVIII

Malgré son prix extra réduit le Phonographe de fr. 7.50 peut rivaliser avec les appareils coûteux. Solidité garantie. Cylindres les meilleurs du monde fr. 1.25 pièce sortant d'une fabrique dont la production dépasse 50.000 cylindres et 1000 phonographes par jour

Pour fr. 15. — nous livrons contre remboursement le Phonographe avec 6 cylindres. Avec le pavillon en aluminium fr. 1.50 en plus.

Catalogue et répertoire gratis

Prix du phonographe fr. 7.50



Solution de Biphosphate de chaux

des Frères MARISTES de St-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)

préparée par M. L. ARSAC, pharm. de première classe, à Montélimar (Drôme)

Cet solution est employée pour combattre les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phthisie tuberculeuse à toute période, principalement au premier et deuxième degrés, ou elle a une action décisive et se montre souveraine. Ses propriétés reconstituantes en font un agent précieux pour combattre la scrofule, la débilité générale, le ramollissement et la carie des os, etc. et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, qu'elle enrichit, ou la malignité des humeurs, qu'elle corrige. Elle est très avantageuse aux enfants faibles et aux personnes d'une complexion faible et délicate.

Prix : 3 fr.-le demi-litre; 5 fr. le litre. Economie de 50 pour cent sur les produits similaires solutions ou sirops. Pour plus de détails sur les bons effets de ce remède, demander la notice qui est expédiée franco.

Dépôt général pour la Suisse:

J. BOUSSER

Genève, 108, rue du Rhône 108, Genève

Vente au détail dans les pharmacies: Ch. Morand, à Martigny-Ville; V. Pitte-loud, F. Bichsel et Xavier Zimmermann, à Sion; Louis Rey, à St-Maurice; M. Carraux Monthey; Ch. Joris, à Martigny-Bourg; J.-M. de Chastonay, Sierre et Zermatt.

A vendre

faute d'emploi, un lit en fer avec matelas, ayant très peu servi. S'adresser au Bureau du Journal.

On demande

une bonne cuisinière S'adresser à Miss L. Taylor Les Mélézes, Château, d'Oex.

TONNELIER

GOLLET avise le public qu'il reprend son métier de tonnelier à St-Maurice.

A louer

au centre de la ville à St-Maurice; un appartement comprenant 3 chambres et une cuisine, avec eau, cave et galetas. S'adresser au Bureau du Journal.

On désirerait placer

une bonne cuisinière. Bons certificats à disposition. S'adresser au Journal.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

Timbres de 1 à 3 lignes 0.80
 Timbres de forme ovale 1.50

Petite imprimerie

complète, breveté la perfectionnée, avec 200 lettres et chiffres Fr. 4 Prix-Courant illustré, gratis et franco.

A. Niederhauser

GRANGES (Soleure)

17^{ÈME} LOTÉRIE

ROYALE HONGROISE

Privilégiée, Autorisée et Contrôlée par l'Etat

110.000 Billets. — 55.000 Lots

Avec un seul billet on peut gagner la somme de

1,050.000 francs **1,000.000** francs 1,050.000 francs

de Couronnes

- 1 Prime de 630.000 francs
- 1 Gros Lot de 420.000 francs
- 1 Gros Lot de 240.000 francs
- 2 Gros Lots de 105.000 francs
- etc. etc. etc. etc.

en tout 55.000 Lots faisant la somme de

15 Millions 181.950 francs

Nous acceptons, dès maintenant, et jusqu'au

23 Novembre 1905

(premier jour du tirage)

les commandes de billets pour la 1^{re} Série dont le prix est fixé comme suit:

Billet entier Demi-Billet Quart de Billet
 12 fr. 60 6 fr. 30 3 fr. 15

La liste officielle des numéros gagnants est envoyée après chaque tirage à tout possesseur d'un billet.

Tous les lots sont payés en espèces et leur paiement est officiellement garanti.

Banque Fritz Dörge

Lettre de commande.

Je prie la Banque Fritz Dörge, 16, rue Zoltan Budapest (Hongrie) de m'adresser:

- Billet entier à 12 francs 60
- Demi-billet à 6 francs 30
- Quart de billet à 3 francs 15

ADRESSE
 de ce billet
 et
 bien lisible

Je vous remets ci-inclus la somme de

AVEC 5 Fr. GAGNER 500,000 Fr.

en achetant un Panama à lots payable par mensualités.

Six tirages par an. lots de 500,000; 250,000; 100,000 francs, Par an, 3.390.000 fr. de lots. Le souscripteur est toujours assuré de toucher le double de ses versements ou un lot de 1000 à 500,000 fr.

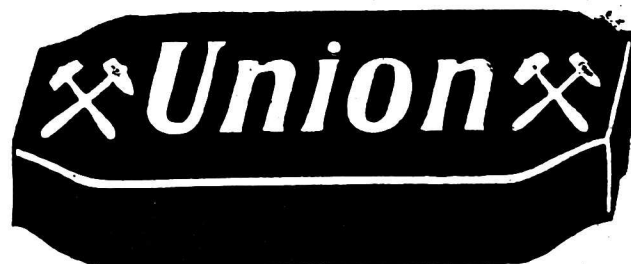
Tirage prochain: 15 Décembre

Gros lot: 500,000 Fr.

Ecrire de suite et demander la notice gratuite à la **Caisse Française, 19, rue Bazo, Marseille**

Briquettes de lignites rhénanes

MEILLEURE MARQUE



Ne dégagent ni odeur ni fumée

Indispensables dans la cuisine et pour tout genres de chauffage

Economie. Propreté. Chauffage idéal.

En vente chez: **C. COUTAZ, St-Maurice**

A un

BIJOU

est à comparer un visage doux et pur, d'un air de fraîcheur de la jeunesse, d'une peau veloutée et d'un teint rosé. Toutes ces qualités sont obtenues par l'emploi journalier du vrai

Savon au Lait de Lis

de Bergmann & Co., Zurich

(marque déposée: deux mineurs)

Pour éviter toute contrefaçons, demander partout le nouvel

Emballage noir-jaune.

En vente 75 cts. la pièce chez: MM. Ch. de Siebenthal coiffeur à St-Maurice; Carraux pharm. Monthey; H. Zum Offen pharm. à Monthey.